

https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1101191-saint-vaast-la-hougue-l-ancien-maire-fait-appel-de-sa-condamnation?utm_medium=email&utm_source=newsletter&utm_campaign=NL_2024-02-14&utm_content=bloc4

Saint-Vaast-la-Hougue. L'ancien maire fait appel de sa condamnation



Jean Lepetit, ancien maire de Saint-Vaast-la-Hougue, avait diligenté les travaux dans le cadre du Plus Beau Village de France.

[Le tribunal de Cherbourg avait reconnu l'ancien maire de Saint-Vaast-la-Hougue et l'entreprise de travaux publics responsables du non-respect du Code des marchés et les avait chacun condamnés à une amende de 5 000 euros, le 12 décembre 2023.](#) Différents travaux de voirie avaient été réalisés du 30 juin 2019 au 20 mai 2020 pour un montant de 524 073 euros HT, divisés en 45 prestations sans lancer de marchés, et donc sans faire appel à la concurrence. Pour l'avocat de l'ancien maire, il s'agissait de commandes selon les besoins, dispersés sur le territoire, au coup par coup et ne nécessitant pas d'appels d'offres. Le tribunal n'a retenu que l'importance de la somme et condamné les deux intervenants. L'ancien maire et l'entreprise interjettent appel.